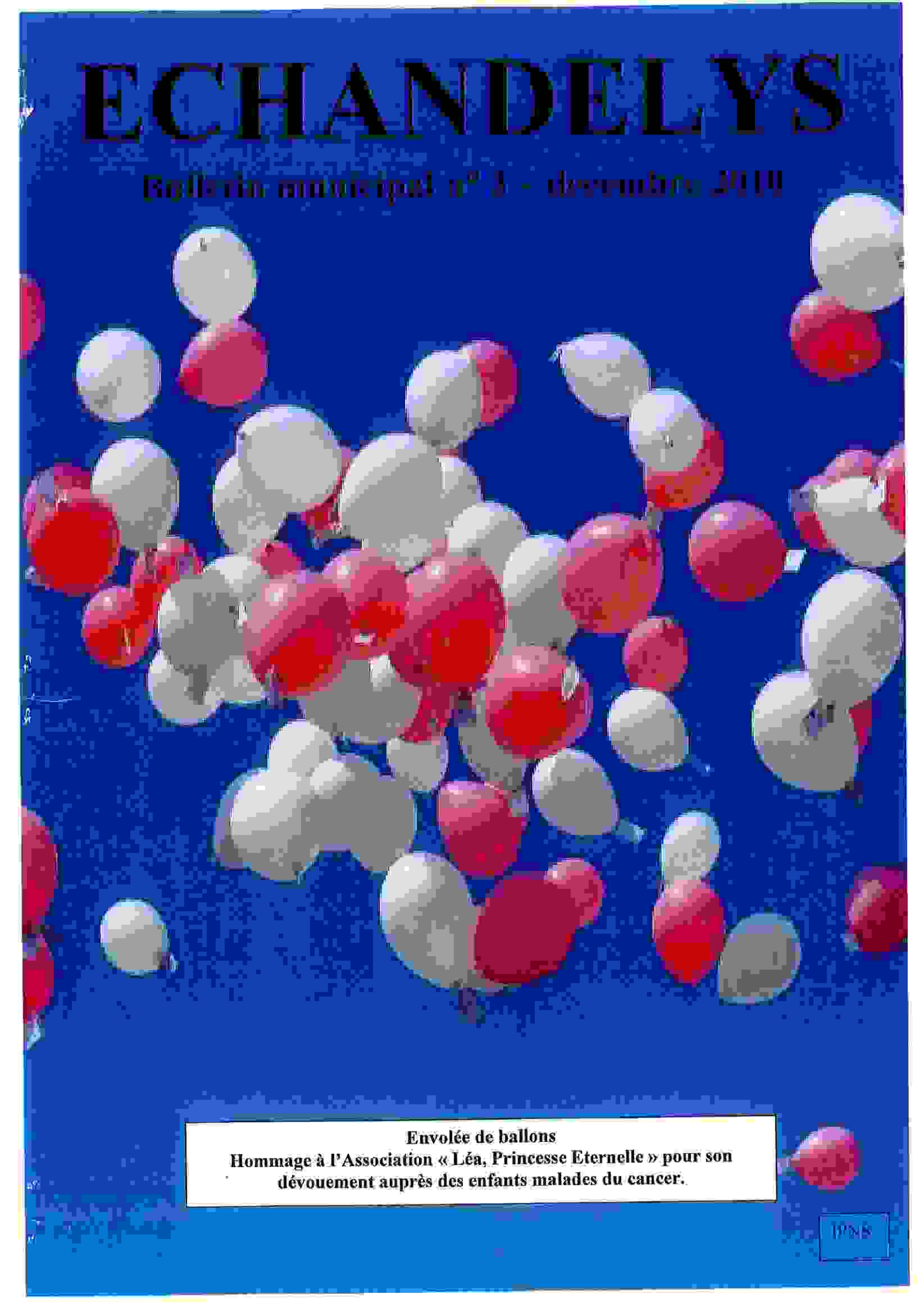


# ECHANDELYS

Bulletin municipal n° 3 - décembre 2010



**Envolée de ballons**  
**Hommage à l'Association « Léa, Princesse Eternelle » pour son**  
**dévouement auprès des enfants malades du cancer.**



## Préambule

Une année s'achève avec son lot d'évènements tant nationaux que locaux :

La réforme des retraites avec les manifestations des gens descendus en nombre dans la rue pour montrer leur mécontentement.

La réforme de la fiscalité a débuté avec la suppression de la taxe professionnelle. A compter de 2011, la part départementale de la taxe d'habitation sera perçue par les Communautés de Communes. Les premières simulations faites sur notre Communauté faisaient apparaître dans tous les cas de figure un manque à gagner pour la collectivité et une hausse du montant de la taxe d'habitation pour le contribuable.

Le gouvernement alerté par une levée de bouclier des associations de maires s'est engagé à ce que la réforme soit compensée à la fois pour les collectivités et pour les contribuables.

Le 17 novembre dernier a eu lieu l'adoption définitive de la réforme des collectivités territoriales, cette réforme est créatrice d'incertitude et de complexités pour nos territoires et va réduire les initiatives locales. Le Conseiller Général perdra la proximité qu'il avait avec les élus locaux et les citoyens ; le nombre de Conseillers Territoriaux devrait être ramené à deux pour tout l'arrondissement. Les petites et moyennes communes auront des difficultés pour réaliser leurs projets n'ayant plus le soutien financier escompté. C'est une nouvelle ère pour nos collectivités.

Au niveau de notre localité, nous avons le souci du bon fonctionnement de nos stations d'épuration. Le diagnostic des eaux usées et des eaux pluviales de l'évacuation commencé cet automne se continuera dès que le temps le permettra.

L'entreprise Eurovia a réalisé les travaux de réfection de la voirie du village du Moulin de Géry et les agents municipaux ont bouché une majorité d'ornières des chemins communaux en employant 24 tonnes d'enrobé à froid.

Les habitants représentants différents secteurs de la commune ont été invités à participer à la Sous-Commission de la réglementation des boisements animée par une représentante de l'ADASEA, en vue de l'élaboration du zonage. Ils ont fait un travail motivé par le bon sens, le respect de l'harmonisation des espaces agricoles et forestiers, du cadre de vie des habitants tout en prenant compte l'environnement et les risques naturels. Ce qui va déboucher sur la nouvelle réglementation des boisements intercommunale qui sera mise en application, après enquête publique, au cours de l'année 2011. (voir règlement des boisements)



Au siècle dernier, notre village a subi l'exode rural, le travail était en ville, et bien qu'aujourd'hui l'emploi soit toujours l'une des principales préoccupations, le retour à la campagne est le désir de beaucoup de personnes. Dès que l'opportunité se présente elles concrétisent ce rêve et viennent s'y installer à titre permanent.

Cette année nous avons accueilli plusieurs d'entre elles qui ont choisi de résider à Echandelys. Nous leur souhaitons de vivre heureux dans notre belle région.

Par contre trois de nos habitants dont l'état de santé ne leur permettait plus de rester à leur domicile sont partis en maisons de retraite ou nous espérons qu'ils trouveront bien être et réconfort. Nous leur adressons tous nos vœux de meilleure santé.

La maladie n'épargne personne, chacun un jour ou l'autre est touché, cela n'arrive pas qu'aux autres. Nous désirons un prompt rétablissement à ceux ou celles de nos concitoyens qui souffrent d'un quelconque mal.

Nous n'oublions pas les familles éprouvées par la perte d'un être cher, nos pensées amicales les accompagnent.

La vie est composée de bons et mauvais moments, il faut essayer d'oublier les souffrances et les peines au profit des joies simples de l'existence. Cette année notre Premier Adjoint a eu l'honneur de se voir remettre la médaille du Mérite Agricole en présence de nombreuses personnalités et amis au cours d'une émouvante cérémonie ; à cette occasion il a eu la généreuse attention d'offrir à la population un buffet. Le temps était de la partie, ce fût une très belle journée qui restera dans les mémoires.

Merci et Félicitations à Jean-Paul pour sa générosité et son dévouement à sa commune.





**Tous ensemble unissons nous et continuons de nous battre pour défendre notre belle commune et y maintenir cette qualité de vie qu'elle nous offre sans modération.**

**A l'aube de la nouvelle année 2011, le Maire, les Adjointes, les Conseillers et les Employés Municipaux vous présentent tous leurs meilleurs vœux.**

# LES BUDGETS 2010

## BUDGET COMMUNAL

### FONCTIONNEMENT

(Attention, ce budget de fonctionnement correspond au primitif tel qu'il a été voté en mars 2010 et non au réalisé au cours de l'année. Il représente le budget général de la commune et ne tient pas compte du budget des sections. Il faut attendre l'arrêté des comptes définitifs qui se fera courant janvier et le vote du compte administratif pour connaître les résultats exacts de 2010).

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	144 545,73	Produits des services du domaine et vente diverses	4 490,00
Charges de personnel et frais assimilés	122 950,00	Impôts et taxes	97 493,00
Virement à la section d'investissement	13 582,00	Dotations, subventions et participations	135 557,00
Autres charges de gestion courante	36 431,00	Atténuation de charges	42 500,00
Charges financières	15 318,88	Produits financiers	10,00
		Autres produits de gestion courante	11 000,00
		Produits exceptionnels	7 105,00
		Excédent 2009	34 672,61
<b>TOTAL</b>	<b>332 827,61</b>	<b>TOTAL</b>	<b>332 827,61</b>



**INVESTISSEMENTS EFFECTIVEMENT REALISES T.T.C.EN 2010**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Remboursement de la dette :	13 581,28	Participation de la commune :	13 581,28
Matériel divers (chaînes à neige) :	3 535,37	- subvention Conseil Général :	1 397,00
Petit mobilier :	1 124,32	- participation commune :	3 262,69
Voirie 2010 :	24 518,24	- subvention Conseil général :	7 719,00
		- participation de la commune :	16 799,24
Horloge église :	1 682,77	- participation de la commune :	1 682,77
Poteau incendie du bourg :	2 205,47	- participation de la commune :	2 205,47
Achat de terrain :	10 585,52	- Vente de bois :	9 500,00
		- Participation de la commune :	1 085,52
<b>TOTAL DEPENSES :</b>	<b>57 232,97</b>	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>57 232,97</b>

## BUDGET CAISSE DES ECOLES

### FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges à caractère général	13 761,21	Excédent 2009	61,21
Autres charges de gestion courante	500,00	Remboursement cantine et ramassage	8 500,00
		subvention d'équilibre versée par la commune	5 700,00
<b>TOTAL</b>	<b>14 261,21</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 261,21</b>

## BUDGET CCAS

### FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges à caractère général	700,03	Excédent 2009	64,03
Cotisation URSSAF	68,00	Subvention d'équilibre Versée par la commune	704,00
<b>TOTAL</b>	<b>768,03</b>	<b>TOTAL</b>	<b>768,03</b>

## BUDGET ASSAINISSEMENT

### FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges à caractère général	2 110,45	Excédent 2009	120,02
Dotation aux amortissements des travaux (voir recette investissement)	7 637,00	Amortissement des subventions (voir investissement dépense)	3 917,00
Autres charges de gestion courante	152,00	Redevance d'assainissement + Remboursement de frais	5 640,00(HT) 1 500,00
Charges exceptionnelles	49,99	Subvention d'équilibre versée par la commune	5 000,00
Charges financières	6 227,58		
<b>TOTAL</b>	<b>16 177,02</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 177,02</b>



**INVESTISSEMENTS EFFECTIVEMENT REALISES EN 2010**

<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Emprunts : 5 296,77	Participation commune : 5 296,77
Acompte sur étude Diagnostic des réseaux assainissement : 3 500,00(H.T.)	- participation de la commune : 3 500,00 (dans l'attente des subventions versées en fin d'étude)
<b>TOTAL DEPENSES : 8 796,77</b>	<b>TOTAL RECETTES : 8 796,77</b>

**INFO :**

**TOUTES LES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE L'ANNEE SONT A LA DISPOSITION DU PUBLIC POUR CONSULTATION AU SECRETARIAT DE MAIRIE. NOUS VOUS RAPPELONS QU'ELLES SONT AFFICHEES DES LEUR VISA PAR LA SOUS-PREFECTURE PENDANT UN MOIS SUR LE PANNEAU PREVU A CET EFFET DANS LE HALL DE LA MAIRIE.**



  
TRÉSOR PUBLIC

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

AMBERT, LE 20 JUILLET 2010

TRESORERIE D'AMBERT  
PLACE CHARLES DE GAULLE

63600 AMBERT

Affaire suivie par  
Téléphone : 04.73.82.10.03  
Télécopie : 04.73.82.19.10  
Mél : reidha.benhafessa@dgfip.finances.gouv.fr

COMMUNE D'ECHANDELYS

### Commentaire Fiches AEF 2009

Au vu des différents éléments retracés ci-dessous, la situation financière de la commune d'ECHANDELYS apparaît en progression.

Trois facteurs principaux concourent à ce constat :

1/ L'épargne brute annuelle de la section de fonctionnement s'élève en 2009 à 49.730 € soit 203€ par habitant ce qui apparaît comme proche de la moyenne départementale 276 €/h des communes de même strate démographique, traduisant un bon autofinancement. La situation de l'autofinancement est en nette amélioration par rapport à 2008, elle constituait alors une insuffisance. Rapporté aux produits réels de fonctionnement, le taux d'épargne brut annuel s'établit à 16% des recettes de fonctionnement. Il est généralement admis que ce taux est satisfaisant s'il atteint au moins 15% des recettes de fonctionnement. Elle a néanmoins permis d'absorber l'intégralité de la dette en capital et donc par voie de conséquence de dégager un léger excédent disponible pour le financement des dépenses d'équipement.

2/ Le financement des opérations d'investissement très faible a été assuré principalement par l'emprunt ( 50000 € ). Au 31 décembre 2009, l'encours de la dette à charge de la commune s'élève à 275.898 €. Rapporté aux capacités financières de la commune, il traduit un niveau élevé d'endettement. Il est le double de celui de la moyenne départementale et régionale.

3/ Le coefficient de mobilisation fiscale ( CMPF ) mesure la pression fiscale globale sur le territoire de la commune. Il est proche de la moyenne départementale des communes de même strate démographique

La combinaison des différents éléments révèle que la commune d'Echandelys, à travers son niveau d'autofinancement et d'endettement ne dispose pas pour l'avenir immédiat de marges de manœuvres pour le financement de ses investissements. Néanmoins, sa capacité d'autofinancement est en forte progression.

R. BENHAFESSA



## NOUVELLES DIVERSES

### **TAUX DES TAXES D'IMPOSITION (inchangés par rapport à 2009)**

- Foncier bâti : 16,33 %
- Foncier non bâti : 47,22%
- Taxe d'habitation : 8,27 %

### **RESEAU D'EAU / S.I.A.E.P DU BAS LIVRADOIS**

#### **Tarifs S.I.A.E.P**

Prix de l'abonnement : 38,70 € H.T , 40,83 € T.T.C (T.V.A à 5,5 %)

Prix de l'eau : 1,104 € H. T , 1,24 € T.T.C

**Pour tout disfonctionnement, renseignements, nouveaux branchements ou autres, il faut vous adresser au S.I.A.E.P du Bas Livradois dont le siège social est à Auzelles (Tél. 04 73 72 20 72 ou 09 64 10 67 63)**

La première phase des périmètres de protection des points d'alimentation en eau potable a été réalisée en octobre. Elle a débuté par l'enquête parcellaire et le Commissaire enquêteur a rendu à ce jour un avis favorable.

### **LE SIG (Système d'Information Géographique)**

Un nouvel outil de consultation du cadastre va être mis très prochainement en service par l'intermédiaire du SIVOM d'Ambert. Une société mandataire a mis au point un logiciel testé par d'autres collectivités qui permettra de mettre à disposition tous les plans cadastraux de toutes les communes affiliées au SIVOM. Il suffira d'une connexion internet. Chacun pourra consulter le cadastre sur le territoire, zoomer sur une parcelle en particulier, l'éditer, mesurer des distances et des surfaces, etc...

**L'adresse est la suivante : <http://simap.sirap.com/amber/cartol>**

### **SMGF**

Le syndicat mixte de gestion forestière est en cours d'élaboration, le travail sur le terrain a été effectué par Monsieur Daniel FAVIER, agent O.N.F du secteur. Les demandes de subventions ont été déposées.

### **POINT D'APPORT VOLONTAIRE**

Le point d'apport volontaire des déchets, proche de l'ancienne poste, pour des raisons sanitaires sera installé à partir du printemps à proximité du cimetière en direction de Fournols. Une information sera diffusée pour sa mise en service.

**Un rappel : Il est demandé à chacun de trier ses déchets, des bacs de tri ont été installés à cette intention à des points d'apport volontaire pour desservir les villages. Vous voudrez bien par conséquent mettre le verre dans le container verre, le plastique et les boîtes de conserves dans le container à couvercle jaune et les papiers, journaux, cartons dans le container prévu à cet effet. La ferraille, les déchets de tonte et de jardin et autres encombrants n'ont pas leurs places dans les containers mis à la disposition des usagers, ils doivent être emmenés à la déchetterie.**



## LE COURRIER

Nos facteurs ont beaucoup de difficultés à distribuer les courriers de personnes dont le nom est inconnu et qui souvent résident chez certains habitants de la commune. Il serait judicieux que celles-ci fassent expédier leur courrier à l'adresse de leur hôte.

## LA MAIRIE

Pour la bonne marche des services de la commune nous invitons les propriétaires qui louent ou vendent une maison à bien vouloir le signaler au secrétariat de la Mairie.

Le bulletin Municipal est un moyen de s'exprimer, ouvert à tous, et plusieurs habitants du bourg et des villages nous ont demandé de faire connaître leur satisfaction du travail en général des employés municipaux et de leur gentillesse. Ils sont touchés par l'entraide de certains de leur voisins qui n'hésitent pas à donner un coup de main lors des épisodes neigeux.

Un grand « merci » pour cette solidarité qui permet à nos anciens de pouvoir vivre en toute quiétude.

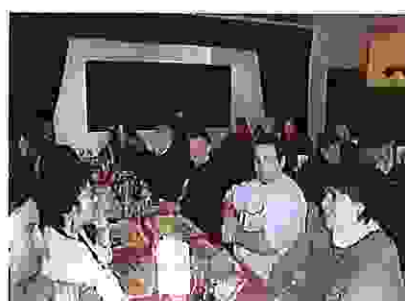
## L'ECOLE

L'institutrice partie en congés maternité est revenue début octobre où elle a retrouvé une classe de vingt élèves, augmentée à la rentrée des vacances de Toussaint de deux enfants.

Le regroupement pédagogique avec Condat compte en cette fin d'année trente quatre élèves.

## LE RELAIS DE LA FONTAINE

Un jeune couple a pris la gérance du Relais de la Fontaine le 1<sup>er</sup> novembre et sitôt installés, Mikaël et Amélie ont fait découvrir leur savoir faire ; ils ont régalés nos anciens qui ont apprécié ce moment de convivialité. Bienvenue à tous les deux et nos vœux de prospérité les accompagnent.





## LES ASSOCIATIONS

Nos associations et les bénévoles méritent d'être félicités pour la pluralité et la diversité des animations proposées tout au long de l'année.

**Nous comptons sur vous pour les soutenir en venant nombreux lors de leurs prestations.**

**La Sté de chasse** qui nous régale de gibiers avec son repas annuel et son méchoui.

**Le Comité des fêtes** a changé de Président. Madame Yvette RENAUDIAS après des années de dévouement a cédé sa place à Monsieur Wilhem VAN DEN BERG. Tout au long de l'année, il nous a proposé : Les feux de la Saint-Jean, la fête Patronale, le repas gastronomique d'un pays et a terminé l'année avec la veillée de Noël où des cantiques ont été interprétés avec talent par la chorale à l'église devant une nombreuse assistance qui malgré le froid a apprécié ces chants de paix et d'amour.



**Les Champs de Lys** avec ses adhérents ont eu de multiples activités tout au long de l'année 2010, régulières ou ponctuelles :

Une permanence à la salle Jeanne d'Arc deux fois par mois le mardi après-midi, séance d'aquagym en avril, mai, juin et septembre, gymnastique jusqu'en septembre.

Des sorties : Festival des Aînés à Clermont-Ferrand en avril, balade à Pierre sur haute en juin, bus de Noël en décembre.

Le Club a également organisé ou participé à différentes manifestations sur notre commune : Marché aux Plantes, tenue d'un stand pour la brocante de juillet, repas campagnard du 15 août, loto, Marché de Noël où à cette occasion il a été organisé une vente de fleurs au profit de l'Association « Léa Princesse éternelle » (aide aux enfants malades du cancer).

Devant leur succès, ces différentes activités ou manifestations seront reconduites en 2011

Nous ajouterons d'avril à octobre une balade (5 kms environ) sur la commune, chaque vendredi à 14h30 pour permettre à nos aînés de maintenir leur forme et admirer nos magnifiques paysages.

Nous prévoyons une sortie à Vichy le 20 avril, une journée à Allanche pour la fête de l'Estive, une sortie dans le Sancy en juillet, et un voyage en Italie : Rome et la côte Amalfitaine : Capri Pompéi du 8 au 11 septembre.

Le Club a su réunir dans le partage et la convivialité de nombreux adhérents grâce au dynamisme et au dévouement de son bureau et bénévoles, ce qui est vital pour que nos petites communes rurales continuent de vivre.

Nous leur souhaitons, ainsi qu'à tous les habitants d'Echandelys une bonne année.

**La Présidente, Madame Chantal NOËL**



## LA REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

Le choix a été fait il y a deux ou trois ans de mettre en place une nouvelle réglementation au niveau de la Communauté de Communes du Haut-Livradois de manière à avoir les mêmes règles sur toutes nos communes et assurer la cohérence territoriale en terme de gestion de l'espace.

Le lancement officiel de l'opération a été acté par la mise en place de la commission intercommunale d'aménagement foncier lors de la réunion qui s'est tenue le 17 mai 2010 à Fournols. Ensuite un travail en sous-commissions communales avec élaboration du zonage a été fait dans chaque commune. La présentation de ce zonage à la commission intercommunale a eu lieu courant décembre.

Nous en arrivons maintenant à la phase d'enquête publique qui devrait commencer dès les premiers jours de l'année 2011.

Trois priorités ont été retenues dans le cadre de cette réglementation :

- **Harmoniser les espaces agricoles et forestiers :**

- Eliminer les boisements « timbre-poste » pour préserver des terrains agricoles.
- Reboiser les parcelles enclavées dans les massifs forestiers.

- **Cadre de vie :**

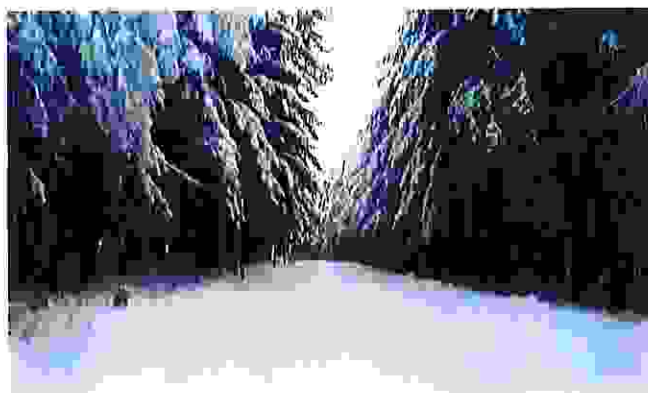
- Interdire les boisements en reconquête à moins de 150 m des habitations.
- Mettre en valeur des sites : belvédères, panoramas....

- **Environnements et risques naturels :**

- Distance de recul de 6 mètres le long des cours d'eau.
- Autoriser les essences de feuillus ou résineux autochtones.
- Préserver les zones humides.
- Rester vigilants sur les glissements de terrains potentiels.

La nouvelle réglementation devrait être actée courant 2011 par un arrêté du Président du Conseil Général.

Elle sera effective pendant dix ans avec possibilité de renouvellement à terme.





## UNE ASSOCIATION POUR LES PROPRIETAIRES

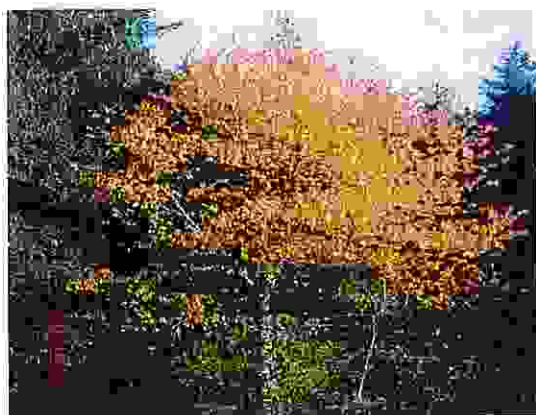
Le territoire du Haut-Livradois est engagé dans un Plan de Développement de Massif Forestier depuis quatre ans et demi, financé par la Communauté de communes, le Département, la Région, l'Europe et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Cette action a pour but de dynamiser la filière forestière en apportant un appui technique aux propriétaires grâce à des conseils personnalisés et des réunions thématiques ouvertes à tous. Fort du constat que toutes les personnes rencontrées ont le même but : gérer au mieux leurs parcelles de bois, l'animateur PDM a proposé la création d'une association de propriétaires forestiers. Une première réunion de présentation a été organisée en novembre s'inspirant des exemples de l'association «Ance et Dore» créée il y a deux ans. Il en est ressorti de la part des propriétaires présents, une volonté de s'impliquer dans le même type de démarche sur le Livradois.

L'objectif de cette association est de regrouper les particuliers ayant des parcelles boisées, quelle que soit leur surface, afin de se rencontrer et d'échanger leurs expériences à travers l'organisation de journées d'informations, de visites de chantiers et d'entreprises de la filière forêt bois. Grâce à ce partage d'expérience et aux nouvelles connaissances acquises, les membres de cette association deviennent des acteurs du développement territoriale locale

**Si vous aussi vous possédez quelques parcelles de bois et souhaitez améliorer vos connaissances en matière de gestion forestière, rejoignez nous dans une ambiance conviviale afin d'échanger avec d'autres personnes ayant les mêmes préoccupations que vous.**

**Contact : Maxime RODAMEL , Maison de la Communauté de Communes, 63980 Fournols tél : 06 62 29 91 79**





Clermont-Ferrand, le 3 décembre 2010

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION**

**BUREAU DE LA REGLEMENTATION GENERALE ET ECONOMIQUE**

Le Préfet de la région Auvergne  
Préfet du Puy-de-Dôme

Affaire suivie par Isabelle FOUGEROLLE  
Tél : 04 73 92.62.68  
isabelle.fougerolle@puy-de-dome.gouv.fr

à

**Mesdames et Messieurs les Maires**  
*en communication à Messieurs les Sous-Préfets*  
*et à Messieurs les présidents des offices du tourisme*

**Objet :** Classement des meublés de tourisme

**Réf :** Loi 2009-888 du 22 juillet 2009, décret 2009-1652 du 23 décembre 2009  
Arrêté du 2 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme  
Ma circulaire du 25 janvier 2010

La loi du 22 juillet 2009 a modifié la procédure de classement des locations saisonnières meublées.

Préalablement au classement, le propriétaire doit d'abord déclarer son meublé en mairie (cf ma circulaire du 25 janvier 2010), vous permettant ainsi de tenir une liste consultable à disposition du public.

La procédure de classement est désormais la suivante :

- le propriétaire demande à un organisme accrédité de contrôler la conformité aux normes de son hébergement et de lui délivrer un certificat de visite (liste sur [https://www.classement.atout-france.fr/liste\\_cabinet\\_controle\\_public](https://www.classement.atout-france.fr/liste_cabinet_controle_public)),
- il sollicite ensuite le classement de son meublé auprès de mes services ;
- au vu de cette demande et du rapport de visite, je pourrai prendre un arrêté de classement, que je notifierai au dit propriétaire et transmettrai à Atout France pour publication sur le site internet.

Le classement acquis l'est pour cinq ans. Toutefois, il faut noter que les meublés classés avant le 23 juillet 2009 perdront leur classement au plus tard le 22 juillet 2012 et doivent, s'ils veulent conserver l'appellation meublés de tourisme, faire une nouvelle demande avant cette date. Vu le nombre important d'hébergements concernés, les propriétaires voudront bien faire leur demande au plus tôt pour que le classement de leur meublé ne subisse de période de carence.

Désormais, les mairies n'interviennent plus dans la procédure de classement : l'obligation du numéro d'identification délivré par la mairie a disparu et le préfet notifie directement la décision de classement en meublé de tourisme au propriétaire.

Pour connaître la liste des meublés classés dans votre commune, vos services peuvent se reporter à la liste des hébergements classés publiée sur le site d'Atout France ([https://www.classement.atout-france.fr/liste\\_hebergement\\_classes\\_public](https://www.classement.atout-france.fr/liste_hebergement_classes_public)). Ces informations sont également accessibles au public.

Je précise en outre que les locaux mis en location sont soumis au Règlement Sanitaire Départemental, dont le contrôle de l'application relève notamment des pouvoirs de police du maire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

**LE PREFET**  
Pour le Préfet et par délégation, le Secrétaire Général

  
Jean Bernard BOBIN



## La commune a adopté la nouvelle CHARTRE



La commune a adopté la nouvelle Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez... elle renouvelle le projet qui a présidé la création du Parc Livradois-Forez à ses débuts. Le développement et l'humanisme restent au cœur de l'ambition.

La Charte du Parc Livradois-Forez est un engagement collectif en faveur d'un territoire reconnu par tous comme exceptionnel et en faveur de ses habitants qui en sont la principale richesse. Cet engagement décrit pour l'ensemble du territoire et à l'horizon de douze ans, ce vers quoi les collectivités et leurs partenaires souhaitent aller et comment ils comptent y aller ensemble. L'approbation de la Charte est de plus la condition de l'obtention du label Parc naturel régional.

### Une charte conciliatrice...

La Charte d'un parc n'est pas un règlement, elle concilie les points de vue et indique un chemin. Elle ne vaut que par l'adhésion des collectivités qui s'engagent à agir solidairement. La Charte s'adresse aussi aux habitants des communes concernées et ne vaut que s'ils sont en accord avec ses grandes orientations et s'impliquent dans leur réalisation. Depuis la loi Paysages de 1993, les documents d'urbanisme, c'est-à-dire les plans locaux d'urbanisme (PLU, anciennement les POS) et les schémas de cohérence territoriale (SCOT) doivent être étudiés en cohérence avec les orientations contenues dans la Charte du Parc. Une Charte est donc un projet ambitieux, elle est rédigée en prenant en compte l'avis de nombreux organismes, associations et l'expression des citoyens. Au final ce sont les collectivités qui décident par leur adhésion si le label Parc naturel régional doit être renouvelé.

### Quatre grands axes d'action

#### 1 - Un socle patrimonial, facteur d'appartenance :

C'est une mission importante des parcs que de faire mieux connaître leurs richesses patrimoniales (Atlas communal des richesses naturelles, inventaires...). Bien connaître, c'est le socle indispensable pour protéger la biodiversité, construire les paysages de demain, transmettre et investir les patrimoines culturels d'hier et d'aujourd'hui.

#### 2 - Un « territoire de ressources » au service des habitants :

Nous devons être économes de nos ressources pour espérer construire un avenir viable et vivable. La Charte prévoit de soutenir les actions pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques (SAGE Dore), concevoir une gestion durable de la forêt, favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, aller vers un tourisme de nature et de patrimoines, valoriser les ressources en énergies renouvelables.

#### 3 - Des pratiques plus durables pour une « autre vie » :

L'économie et la préservation de l'environnement demandent aux entreprises une performance sociale et environnementale qu'il convient de soutenir. Les citoyens sont aussi conviés à des pratiques plus attentives à l'environnement, à la nécessité de vivre mieux en consommant moins d'énergie (transports, chauffage...) mais aussi moins d'espace naturel. Enfin la Charte prévoit d'aider les collectivités locales à rechercher les bons outils pour être en mesure de répondre à ces attentes (urbanisme, aménagement de l'espace, économies d'énergie...).

#### 4 - L'homme au cœur du projet :

La possibilité de s'installer en Livradois-Forez et d'y vivre décemment est au cœur de la Charte. L'attractivité du territoire, l'accueil des porteurs de projets, de populations nouvelles continueront d'être des actions privilégiées. La Charte prévoit des actions d'information du public, d'éducation de la jeunesse pour impliquer davantage les habitants, citoyens actifs et solidaires. L'accès aux pratiques culturelles est un facteur d'attractivité. Se rencontrer, échanger, s'ouvrir sur d'autres cultures, pour tout cela, la Charte du Parc prévoit d'encourager les acteurs culturels (ABLF, Ciné Parc etc.), d'aider les collectivités à mettre en œuvre leur politique culturelle, de soutenir la création.



# Le SIVOM d'Ambert



## LES PRINCIPALES REALISATIONS EN 2010

**Ordures ménagères:** un effort collectif pour améliorer le tri sélectif (+1,5% de tonnage sur un an) et diminuer la production de déchets(-2%).

Un centre d'enfouissement modernisé et engagé dans un plan de lutte contre les nuisances olfactives, soucieux du respect de l'environnement (certification ISO 14001 et valorisation biogaz par l'électricité).

**Petit patrimoine:** succès de la réalisation du film sur l'histoire du Chapelet en Pays d'Ambert.

**Informatique et e procédures:** 62 collectivités dotées du logiciel de gestion comptable— 85 % des collectivités télétransmettent désormais leurs actes administratifs -Création d'un Système Informatique Géographique (SIG) avec le cadastre numérisé (voir notre site internet).

**SPANC:** renforcement des missions d'aide et de conseil auprès des propriétaires de 9000 installations individuelles – un coût désormais unique de vidange pour tous les usagers de l'arrondissement.

**Aide à la scolarité:** 40 écoles et 2178 élèves concernés par la mise à disposition de matériels pédagogiques— projet de soutien à la scolarité et à la parentalité en direction des élèves du Collège d'Ambert.



## Les compétences

- Collecte et traitement des déchets
- Aide à la Scolarité
- Petit Patrimoine
- De l'Insertion sociale des gens du voyage à l'aide à la scolarité et à la parentalité
- Service Informatique et e-procédures
- SPANC (Service d'Assainissement non collectif)



## Le SIVOM en chiffres

- 55 agents
- 4 engins de travaux
- 5 véhicules légers
- 7 déchèteries
- 9 000 bacs collectés sur 35 tournées
- 440 000 km parcourus chaque année
- 10 camions d'ordures ménagères
- 3 camions porteurs de caisses
- chaque année : 1 390 tonnes de déchets recyclables collectés et 7 900 tonnes d'ordures ménagères



**SIVOM  
D'AMBERT**

SIVOM d'Arrondissement d'Ambert  
Rue Anna Rodier, 63600 AMBERT  
Tél. : 04 78 82 37 61 Fax. : 04 78 82 37 65  
Mél. : [sivom@sivom-ambert.fr](mailto:sivom@sivom-ambert.fr) Site : [www.sivom-ambert.fr](http://www.sivom-ambert.fr)



## - ARCHIVES -

**Cela s'est passé à Echandelys, autrefois....** Par Bernard Perissel  
(Sources : Bibliothèque Municipale et Inter-Universitaire, section Patrimoine, de Clermont-Ferrand)

**LA TEMPERATURE.- On nous écrit de divers endroits de l'arrondissement d'Ambert :**  
Les plus vieux ne se rappellent pas avoir vu un hiver aussi sec que celui de cette année. On est à se demander si le climat n'a pas changé dans nos montagnes, car les trois mois d'hiver se sont écoulés sans neige... Un hiver sans neige ne se voit jamais. On craint que les sources des prairies naturelles ne soient tarées et que cette année il n'y ait pénurie de foin... (L'Avenir du Puy-de-Dôme du 2 avril 1896).

Dans les montagnes d'Ambert, il est tombé de la neige et il a gelé comme en plein hiver ; la terre était dure comme au mois de janvier ; beaucoup de cultures sont perdues (L'Avenir du Puy-de-Dôme du 14 mai 1897).

**ECHANDELYS.- Incendie d'un sully.-**

A la sortie du bourg d'Echandelys, côté ouest, sur une petite éminence, non loin de l'ancien chemin vicinal d'Echandelys à Condat-les-Montboissier, se trouvait un magnifique tilleul, un vrai Sully, qui faisait l'admiration des touristes et à l'ombrage duquel venaient souvent faire leur méridienne les ouvriers du bourg.

Malheureusement le pauvre Sully était creux et, le 13 de ce mois, quelques jeunes enfants, pour s'amuser, à l'insu de leurs parents, ont mis quelques brindilles dans le creux de la pile et ont allumé un feu qu'on a été dans l'impossibilité d'éteindre, car il était trop tard et le feu par cette sécheresse brûlante, avait en quelques minutes envahi non seulement le tronc mais les branches dont la plupart étaient creuses aussi. Malgré les efforts de tous, les habitants du bourg d'Echandelys ont eu la douleur de voir leur brave Sully brûler au point qu'ils se sont vus péniblement obligés de le couper le lendemain. (L'Avenir du Puy-de-Dôme du 16 septembre 1898).

**ECHANDELYS.- Accident mortel.-**

Ces jours derniers, un bien triste accident est arrivé au village de Bellevue.

La femme Grange était sortie quelques instants hors de son habitation, en compagnie de deux de ses fillettes, dont l'une, âgée seulement de 28 mois. Celle-ci, en s'amusant, est tombée dans un réservoir d'eau. La mère ne s'aperçut de sa disparition qu'une dizaine de minutes après. Aussi lorsqu'elle découvrit le corps de son enfant, elle n'était déjà plus qu'en présence d'un petit cadavre. On juge de la douleur de la pauvre femme. (L'Avenir du Puy-de-Dôme du 29 août 1899).

**ECHANDELYS.- Feu de cheminée.-**

Jeudi soir, vers huit heures, où moment où soufflait un grand vent, un feu de cheminée éclatait à l'hôtel Coudeyras-Viallis. Les flammes s'élevaient très haut, et les voisins n'étaient pas sans crainte pour leurs immeubles.

Mais fort heureusement, les maisons voisines étaient couvertes de neige où venaient s'éteindre les flammèches. Les secours, promptement organisés, ont eu vite raison de ce commencement d'incendie (L'Avenir du Puy-de-Dôme du 3 février 1900).



### **ECHANDELYS.- Incendie.-**

Dans la nuit de vendredi à samedi, à une heure et demie du matin, le feu s'est déclaré dans un bâtiment couvert en chaume comprenant grange et étable, appartenant à Chalimbaud-Refeuill, du hameau de Parel. C'est un voisin qui a donné l'alarme ; le temps étant très calme, le secours des habitants de ce village et des villages voisins a pu préserver la maison d'habitation de Chalimbaud, couverte en tuiles, mais tout le fourrage contenu dans la grange et l'écurie, est devenu la proie des flammes. On a pu sortir les vaches, fort heureusement pour le sinistré qui n'était pas assuré. On ignore de quelle manière le feu a pris et on ne sait pas s'il doit être attribué à la malveillance. (L'Avenir du Puy-de-Dôme du 18 avril 1900).

### **LES ORAGES.-**

...L'orage a été aussi très violent sur le bourg d'Echandelys et les hameaux voisins, où il a éclaté vers quatre heures de l'après-midi.

Pendant un quart d'heure au moins, il est tombé une grêle qui a tout haché dans le bourg et les villages de Coupat, le Mas, le Moulin Neuf, le Moulin de Géry et partie des villages de Cher, les Vers, Coudeyras, la Foresterie, la Cibeaudie, les Deux-Frères, Parel, Fiosson, la Maillerie. Les grêlons étaient de la grosseur d'une petite noix...les prés de la vallée d'Echandelys sont tout ensablés...(L'Avenir du Puy-de-Dôme du 5 juin 1901).

### **ECHANDELYS.- On nous écrit :**

Vendredi dernier le bourg d'Echandelys était en fête. Deux superbes arcs de triomphe étaient dressés, l'un par la municipalité, devant l'église, sur lequel il y avait : « Souhaits de bienvenue » ; l'autre par les ouvriers du château, avec cette inscription : « Honneur à la famille des Roys. »

L'allée conduisant au château était bordée de deux rangées d'épicéas, reliés entre eux par de belles guirlandes et la porte principale était encadrée de verdure, garnie de superbes roses.

A 6 heures arrivaient la comtesse des Roys, le comte des Roys et leur jeune fils. Ils ont été reçus par le conseil municipal, les ouvriers du château et une grande partie des habitants du bourg qui les attendaient vers le premier arc de triomphe. C'est là que M. le maire a souhaité la bienvenue au comte et à la comtesse des Roys.

Devant le second arc de triomphe, le plus âgé des ouvriers a présenté un superbe bouquet et a aussi souhaité la bienvenue à la comtesse qui venait pour la première fois depuis son mariage et qui a distribué, le lendemain, des bons de viande à tous les pauvres de la commune et à ceux des communes voisines, qui se sont présentés. Un autre beau bouquet a été offert par une petite fille du bourg et la fillette du garde de la forêt a débité un joli compliment aux jeunes époux. (L'Avenir du Puy-de-Dôme du 27 mai 1903).

**ECHANDELYS.- Incendie.-** Mercredi, à une heure et demie du soir, un incendie s'est déclaré aux Deux-Frères, commune d'Echandelys, et a complètement consumé le bâtiment de la veuve Marquet, comprenant maison d'habitation, grange et écurie et tout ce que contenait ce bâtiment.

Le feu a pris dans l'écurie, on ne sait trop comment, pendant que la mère Marquet faisait son dîner et celui de ses petites-filles. Ce n'est qu'aux cris de l'aînée qu'elle est sortie et a appelé les voisins à son secours. Son fils et sa belle-fille étaient absents. Malheureusement, les hommes les plus valides étaient aussi absents et se trouvaient dans les bois. Les quelques vieux qui étaient présents n'ont pas pu sauver le bétail, qui était dans l'écurie, et qui a été asphyxié par la fumée.

Comme il n'y avait que des cloisons en planches pour séparer l'écurie de la grange et celle-ci de la maison ; que l'écurie et la grange étaient pleines de foin et de paille ; le galetas de fagots et autres bois, en un clin d'œil tout a été enflammé et à l'arrivée des habitants du bourg



et des villages voisins, le toit de tout le bâtiment était tombé. Rien n'a pu être sauvé... La malheureuse grand-mère a failli devenir la proie des flammes et a eu le visage en partie brûlé au moment où elle sortait de l'écurie la plus jeune fillette âgée de onze mois. (**L'Avenir du Puy-de-Dôme du 29 janvier 1904**).

**A Echandelys.** Mercredi 14 mars, devait avoir lieu à Echandelys l'inventaire des biens de l'église. A une heure, M. Lachal, percepteur à Fournols, accompagné du maire, M. Anglade, s'est présenté au presbytère. L'inventaire a été vite fait, parce qu'il n'y avait rien à inventorier. On s'est ensuite dirigé du côté de l'église.

Là, la besogne n'a pas été aussi facile. Devant la porte solidement fermée, au nom des membres de la fabrique qui étaient là présents et en son nom, M. le curé a lu une énergique protestation contre cet inventaire, déclarant qu'il ne céderait que devant la violence et la force. Après avoir entendu cette véhémence protestation avec une parfaite courtoisie, soit dit en passant, le percepteur a essayé d'ouvrir. Mais impossible. Aussi n'a-t-il pas insisté. Les trois sommations faites, il a tourné les talons et est reparti pour Fournols. C'est d'ailleurs ce qu'il avait de mieux à faire (**L'Avenir du Puy-de-Dôme du 16 mars 1906**).

**SAINT-GERMAIN-L'HERM.- Insoumis.-** La gendarmerie conduisait hier à Ambert un individu de la commune d'Echandelys, recherché depuis quelque temps par la police pour insoumission.

Comme les élections approchent, notre homme jugea bon de donner signe de vie en se faisant inscrire sur la liste électorale de sa commune. Les gendarmes profitèrent de l'occasion pour mettre la main au collet du particulier beaucoup plus empressé à faire valoir ses droits de citoyen qu'à remplir ses devoirs envers la patrie (**L'Avenir du Puy-de-Dôme du 12 février 1908**).

**ECHANDELYS.- Distinction honorifique.-** Lundi dernier, 18 janvier courant, M. le sous-préfet a, dans son cabinet, remis à M. Vaisse-Fayolle, domicilié au Moulin-de-Géry, commune d'Echandelys, la médaille d'honneur du travail, qui lui a été décernée par M. le ministre du commerce et de la prévoyance sociale.

M. Vaisse compte, en effet, plus de trente années de bons services dans la maison Carrel, du Mans, fournisseurs de bois industriels de la Compagnie PLM (**Le Moniteur du Puy-de-Dôme du 23 janvier 1909**).

**ECHANDELYS.- Incendie.-** Dans la nuit de jeudi à vendredi, un incendie se déclarait au hameau de Deux-Frères, commune d'Echandelys, dans un immeuble appartenant à M. Ecole-Barrière.

Les habitants d'Echandelys et des villages voisins, réveillés brusquement par les appels du clairon et le tocsin, se portèrent immédiatement au secours des sinistrés, mais, malgré la promptitude des secours, tout fut bientôt la proie des flammes et les pompiers durent se borner à noyer les décombres et à préserver l'immeuble voisin, qui n'était séparé du foyer de l'incendie que par un mur en assez mauvais état. Les pertes, estimées à 5000 francs environ, sont heureusement couvertes par une assurance (**Le Moniteur du Puy-de-Dôme du 27 juillet 1910**).

**ECHANDELYS.- Triple incendie.-**

Samedi 6 courant, un incendie éclatait au hameau du Cluel, dans la maison de M. André Roussel, âgé de 85 ans. Les pompiers d'Echandelys arrivaient bientôt sur les lieux et parvenaient facilement à éteindre l'incendie. Les dégâts furent insignifiants.



Mais le même jour, vers une heure de l'après-midi, un nouvel incendie se déclarait dans le même immeuble, dans un lit placard, situé à proximité de la cheminée. La pompe restée sur les lieux eut vite fait d'éteindre le feu. A 4 heures du soir, nouvel incendie chez M. Roussel, dans un couloir du 1<sup>er</sup> étage.

Ce triple incendie, qui n'a causé que fort peu de dégâts, a paru assez étrange et la gendarmerie a ouvert une enquête. (**L'Avenir du Puy-de-Dôme du 10 mai 1911**).

**Deux incendies à Echandelys.**- Dimanche, vers 18h.30, une énorme meule de paille a été détruite par un incendie, au village de Vert, commune d'Echandelys. Cette meule appartenait à un fermier du village, M. Antoine Rodier.

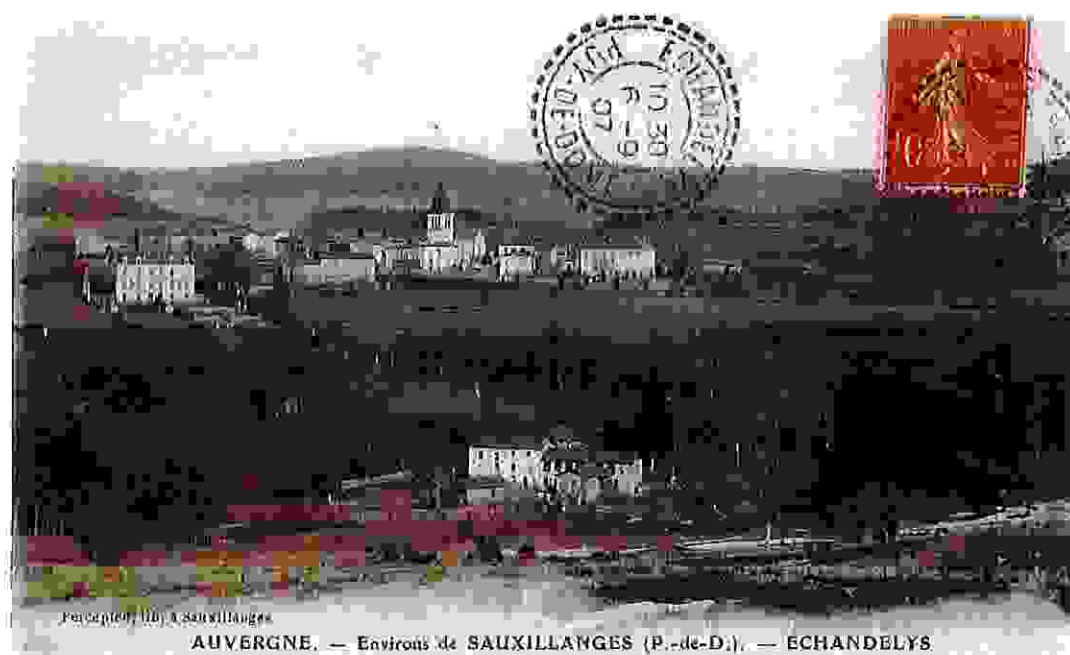
Alertés par le tocsin, les pompiers d'Echandelys accoururent sur les lieux. Ils préservèrent la maison d'habitation et noyèrent les débris laissés par le feu. Les pompiers de Condat, qui avaient été alertés, n'eurent pas à intervenir.

Lundi soir, vers 5h.30, un nouvel incendie s'est déclaré au village de Coupat, chez M. Prulhière. Deux granges et deux écuries ont été la proie des flammes, et une somme de 4000 francs, cachée dans l'une des écuries, a été détruite. Les pertes ne sont couvertes par aucune assurance.

Les pompiers d'Echandelys, sous les ordres du lieutenant Recoque, ceux de Condat sous les ordres du lieutenant Groisne, ont fait preuve d'un magnifique dévouement, préservant, malgré la violence du vent, les maisons Prulhière et Parrot. Jusqu'à une heure avancée de la nuit, ils ont combattu le sinistre, qui était alimenté par une grande quantité de fourrage.

La population a été vivement impressionnée par ces deux incendies, survenant à un jour d'intervalle, à peu près à la même heure, dans la même région. On en ignore les causes, mais on murmure que la malveillance n'y serait pas étrangère. Depuis quelque temps, en effet, les vols et les dégradations de toute nature se multiplient dans la région.

Les gendarmes de Saint-Germain-l'Herm ont ouvert une enquête (**Le Moniteur du Puy-de-Dôme du 5 février 1926**).





# L'inauguration du réseau électrique à Echandelys

Cette belle manifestation a connu un succès bien mérité

L'inauguration du nouveau réseau électrique a eu lieu hier, à Echandelys et dans la région. Cette importante manifestation, présidée par de nombreuses personnalités parmi lesquelles nous citerons MM. Lachal, député du Fuy-de-Dôme, et Ollier, maire de Saint-Germain-l'Herm, s'est déroulée devant un public considérable.

La caravane des voitures qui transportaient les personnalités chargées d'inaugurer le nouveau réseau se rendit tout d'abord à Saint-Germain-l'Herm.

Les visiteurs furent reçus à la mairie par M. Ollier, maire de Saint-Germain-l'Herm; Lachal, député de la circonscription d'Ambert, les techniciens de la Cie Hydro-Electrique d'Auvergne et du Génie Rural.

Puis, la caravane se rendit au Fayet-Ronay où elle fut reçue par M. Brugère, maire, et M. le docteur Chassaing, sénateur, qui se joignit au cortège inaugural. Celui-ci fut reçu à Fournols, par MM. Charrier, maire, et Camus, conseiller général; à Aix-la-Fayette, par MM. Courcier, maire, et Meysson, conseiller d'arrondissement qui prononce une remarquable allocution; enfin, à Condat-les-Montbolsier par M. Ollier, maire et le président du Syndicat électrique intercommunal.

Enfin, le cortège se rendit à Echandelys où une brillante réception avait été organisée avec le concours de la Lyre Livradoise et les tambours et trompettes de Massac-en-Livradois.

A 13 heures, un banquet officiel remarquablement servi réunissait deux cents personnes, autour des tables de l'hôtel Paris.

A la table d'honneur avaient pris place, M. le sous-préfet de Thiers; M. le docteur Chassaing, sénateur du Fuy-de-Dôme; M. Lachal, député de la circonscription d'Ambert; les maires de nombreuses communes; MM. Gilbert, ingénieur conseil du Syndicat d'électrification; Andréaud, ingénieur de la Cie Hydro-Electrique; Ollier, ingénieur des mines; le vicomte des

Roy, président du Comité des fêtes d'Echandelys; Charandebar, ingénieur conseil du Syndicat, etc.

Au champagne, M. Recoque, maire d'Echandelys, prit la parole et remercia les personnalités présentes ainsi que tous ceux qui avaient bien voulu apporter leur concours dévoué à cette magnifique réalisation.

Le vicomte des Roy et M. Camus, conseiller général prononcèrent ensuite des allocutions, qui, comme celle de M. Recoque, furent vivement applaudies.

M. Lachal prit la parole à son tour. Il fit, dans son discours, un remarquable exposé des conditions d'activité générale et d'équilibre budgétaire qui sont nécessaires à la prospérité de la classe agricole.

M. le docteur Chassaing fit ensuite un vibrant appel à l'union des Français et à la collaboration de toutes les classes sociales.

Ces deux discours furent vivement applaudis.

Enfin, M. le sous-préfet de Thiers porta la santé du chef de l'Etat.

Dans l'après-midi eut lieu un brillant concert donné par la Lyre Livradoise et un grand bal avec l'orchestre Sadourny.

Enfin, un feu d'artifice et une fête de nuit terminèrent cette belle journée.





ADIL/AGENCE  
DÉPARTEMENTALE  
D'INFORMATION  
SUR LE LOGEMENT



# ADIL 63

Créée en 1982, à l'initiative des élus départementaux et du Ministère du Logement, l'**ADIL 63** (Agence Départementale d'Information sur le Logement) offre une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, techniques, financiers et fiscaux touchant à l'**habitat** :

- les financements (prêts et aides, plans de financement),
- le droit des contrats (construction, maîtrise d'œuvre, entreprise, vente ...),
- les assurances et les garanties,
- la fiscalité (crédit d'impôt, ...),
- le droit locatif...

En tant qu' « Espace **INFO → ÉNERGIE** grand public » agréé par l'ADEME, des spécialistes du bâtiment répondent gratuitement à vos questions et vous conseillent sur :

- l'isolation et la ventilation,
- le chauffage et l'eau chaude,
- les énergies renouvelables,
- la qualité dans la construction (systèmes constructifs, choix des matériaux, normes minimales d'habitabilité et de décence, normes techniques...),
- les aides financières existantes (subventions ou déductions fiscales).

**Renseignements** : par courrier, courriel, téléphone ou à la Maison de l'Habitat (Clermont-Ferrand), ou encore par le **Point visio public** installé sur votre communauté de communes.

**Visites libres** : mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00  
lundi, mardi et jeudi de 13h00 à 17h30.

**Sur rendez-vous (pas de téléphone)** : jeudi de 8h30 à 12h00  
mercredi et vendredi de 13h00 à 17h30.

Des permanences juridiques sont assurées dans cinq villes du département :

- **AMBERT** : Annexe de la Mairie - Tél. 04 73 82 07 60.  
Le 4e mercredi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.
- **COURNON** : Mairie décentralisée - 2, avenue Georges-Clémenceau - Tél. 04 73 69 90 70.  
Les 2e et 4e vendredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **ISSOIRE** : Centre Social de la CAF - 15, rue du Mas - Tél. 04 73 89 17 24.  
Les 2e et 4e jeudis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **RIOM** : Mairie annexe - 5 mail Jost Pasquier - Tél. 04 73 33 71 18.  
Les 1er et 3e mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **THIERS** : 12 rue Barante - Tél. 04 73 80 90 07.  
Les 1er et 3e vendredis de chaque mois, de 14h à 17h.

**ADIL 63 / Espace INFO → ÉNERGIE** - 129, avenue de la République 63100 Clermont-Ferrand  
Tél. 04 73 42 30 75 – Fax : 04 73 42 30 78 – [contact@adil63.org](mailto:contact@adil63.org) - Site : [www.adil63.org](http://www.adil63.org)





# **Campagne de communication pour lutter contre la cybercriminalité**

## **Conseil et astuces pour éviter de vous faire spolier**

Avec le développement des nouvelles technologies, la délinquance s'adapte elle aussi et la cybercriminalité ne cesse de croître. Aujourd'hui 52% des particuliers internautes font des achats en ligne et 35% participent à des ventes aux enchères entre particuliers.

### **RECUPERATION FRAUDULEUSE DE DONNEES BANCAIRES**

**Définition :** Récupération d'informations bancaires

**Solutions :** Ne jamais donner les informations bancaires ni par téléphone ni par internet lorsque vous n'êtes pas à l'origine de la démarche

Saisir l'adresse URL d'accès au service pour être sûr de ne pas être sur une copie de la page d'un site

Vérifier que le navigateur est en mode sécurisé (HTTPS)

**Exemple :** Vous recevez un mail de votre banque vous demandant votre identifiant de connexion et votre mot de passe de consultation de votre compte en ligne ou votre numéro de carte bancaire avec votre code confidentiel. Le mail vous explique que votre banque a besoin de mettre à jour vos données de connexion.

VOTRE BANQUE NE VOUS DEMANDERA JAMAIS VOS COORDONNEES BANCAIRES

### **ESCROQUERIE A LA NIGERIANNE**

**Définition :** Envoi par e mail d'une demande d'aide en utilisant la sensibilité ou la cupidité des gens

**Solution :** Ne pas répondre, si vous voulez aider une œuvre caritative il faut toujours passer par un organisme officiel

**Exemple :** Vous recevez un mail intitulé « urgent et confidentiel », il émane d'une veuve d'officier, d'un médecin, d'un avocat... il vous demande de l'aide pour sortir une très grosse somme illégalement de son pays .En échange vous toucherez une commission sur cette somme. Il vous suffit de donner votre numéro de compte en banque afin que l'argent y soit versé.

NE JAMAIS REPONDRE A CE TYPE DE PROPOSITION

### **LES MULES**

**Définition :** Accepter que de l'argent transite sur votre compte en échange d'une commission



**Conséquences : Passible de 5 ans de prison**

**Exemple :** Vous recevez un email qui vous demande le plus souvent pour des raisons humanitaires d'accepter sur votre compte, dont vous devez fournir les références, le virement d'une somme d'argent généralement faible, que vous devrez ensuite reverser sur un autre compte. L'escroc a obtenu ce qu'il désirait en utilisant vos comptes pour blanchir son argent.

**NE JAMAIS REPONDRE A CE TYPE DE PROPOSITION**

### **ACHAT D'UN BIEN SUR INTERNET**

**Risques :** L'objet payé risque de ne pas être livré

**Solutions :** Choisir un mode de paiement par PAY PAL ou l'utilisation d'une carte bancaire à usage unique

**Privilégier les achats sur des sites français connus**

**Attention aux trop bonnes affaires**

**Essayer de contacter par téléphone le vendeur et recouper les infos afin de les vérifier**

**Se méfier des emails attractifs**

**Éviter les mandats en espèce via les organismes tel que western union**

**Pour les objets de valeur il faut privilégier une transaction en face à face, rencontrer le vendeur et voir le bien.**

### **VENTE D'UN OBJET PAR INTERNET**

**Risques :** Ne pas recevoir le paiement

**Solutions :** Attendre d'avoir encaissé le règlement et d'être sûr que l'argent est bien sur le compte, pour les transactions avec la Western union attendre au minimum une semaine avant de livrer le bien vendu.

**Exemple :** Vous avez déposé une annonce sur un site internet pour vendre un objet de valeur. Une personne domiciliée à l'étranger, vous contacte par mail et se dit intéressée pour acquérir le bien. L'acheteur vous envoie alors un chèque. Vous déposez le chèque à votre banque, laquelle crédite la somme sur votre compte. Rassuré, vous faites parvenir le bien à l'acheteur. Quelques jours plus tard, votre banque vous informe que le chèque est faux.

### **LES SOCIÉTÉS EN LIQUIDATION OU 100% FICTIVES**



**Risques :** Un cybermarchand en liquidation judiciaire peut maintenir son site ouvert et ainsi encaisser l'argent sans jamais vous envoyer vos achats.

**Solutions :** Avant tout achat taper dans un moteur de recherche « le nom de la société + arnaque » de nombreux résultats apparaissent.

### 8 idées pour se protéger

- 1- utiliser un antivirus et un pare-feu à jour
- 2-Se méfier des trop belles affaires
- 3-Ne conclure aucun achat important sans rencontrer le vendeur et avoir vu et essayer le bien
- 4-Se renseigner sur le vendeur avant d'acheter, grâce aux moteurs de recherche
- 5-vérifier le panier qu'il ne contienne pas d'autres articles avant de valider la commande
- 6-faire une copie d'écran et garder une trace de toutes mes opérations en ligne
- 7-Refuser d'effectuer un transfert de fond ou un virement bancaire à l'étranger qui n'offre absolument aucune garantie
- 8-porter plainte à la gendarmerie en cas d'escroquerie

**RIEN NE REMPLACERA LA VIGILANCE ET LA PRUDENCE. VOUS ETES HONNETE MAIS RIEN NE PROUVE QUE VOTRE INTERLOCUTEUR L'EST**





Après le passage au tout numérique de Canal + le 2 juin 2010, la diffusion de la télévision deviendra entièrement numérique en Auvergne à partir du 10 mai 2011.

## **LE PASSAGE A LA TELE TOUT NUMERIQUE DANS NOTRE REGION**

**L'Auvergne passe le 10 mai 2011 à la télé tout numérique : plus de chaînes et une meilleure qualité d'image et de son. Encore faut-il s'y préparer !**

### ***Qu'est-ce que le passage à télé « tout numérique » ?***

C'est l'arrêt définitif de la diffusion analogique des chaînes historiques (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6), et son remplacement par la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Le passage à la télé tout numérique permet aux téléspectateurs de recevoir jusqu'à 19 chaînes gratuites avec une meilleure qualité d'image et de son.

### ***Qui est concerné ?***

Les foyers qui reçoivent au maximum les six chaînes nationales, par une antenne râteau ou intérieure, sont les premiers concernés. Pour continuer à recevoir la télévision et bénéficier des avantages de la télé tout numérique, ils doivent impérativement équiper tous leurs postes de TV reliés à l'antenne râteau d'un mode de réception numérique. S'ils résident dans une zone couverte par la TNT, il leur suffit de brancher un adaptateur TNT sur chaque poste à équiper. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, acquérir une TV TNT intégrée. Ils peuvent aussi choisir un autre mode de réception de la télévision numérique : le câble, le satellite, l'ASDL, ou la fibre optique.

Les foyers qui reçoivent déjà les chaînes de la TNT par une antenne râteau, une parabole, une box ADSL, la fibre optique, ou encore par le câble ne sont pas concernés : ils sont déjà passés au numérique.

### ***Comment savoir si on peut recevoir la TNT ?***

Des émetteurs diffusent déjà la TNT en Auvergne. Les foyers recevant la télévision par l'un de ces émetteurs peuvent donc déjà s'équiper pour la recevoir. Pour le savoir, il suffit de se connecter sur le site [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) et de vérifier, en tapant son adresse, si l'on reçoit déjà ou non la TNT et si on la recevra ultérieurement. Cette information est également disponible en appelant le 0 970 818 818.

### ***Que va-t-il se passer ?***

Signal analogique et signal numérique cohabiteront jusqu'au 10 mai 2011 prochain. Dans la nuit du 9 au 10 mai tous les émetteurs analogiques et numériques seront éteints. Seuls les émetteurs numériques seront remis en service à partir du 10 mai matin. Attention : lors de ce passage les fréquences de certaines chaînes vont changer. C'est pourquoi tous les téléspectateurs recevant la TNT devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des



chaînes sur chaque poste relié à une antenne râteau ou intérieure, y compris sur les postes qui reçoivent la TNT depuis longtemps, pour retrouver toutes leurs chaînes.

### ***Existe-t-il des aides ?***

Une aide financière peut être accordée aux foyers recevant aujourd'hui exclusivement la télé à 6 chaînes par une antenne râteau ou intérieure, pour couvrir tout ou partie des dépenses d'équipement ou de travaux sur l'antenne râteau. D'un montant de 25€ ou de 120 € maximum, elle est accordée, sous certaines conditions de ressources, aux foyers résidant dans une zone couverte par la TNT.

Les foyers qui résident dans une zone non couverte par la TNT, et devant installer un mode de réception alternatif à l'antenne râteau, peuvent bénéficier de l'aide à la réception, de 250€ maximum, versée sans condition de ressources. Cette aide ne peut être attribuée que lorsque les cartes définitives de couverture sont publiées par le CSA, soit environ trois mois avant le passage de la région.

Il est conseillé de conserver ses factures et tickets de caisse car ils devront être joints aux dossiers de demande d'aide. Ces dossiers sont à retourner six mois maximum après le passage au tout numérique de la région.

Une assistance technique sera mise en place, deux mois avant le passage, pour accompagner les foyers vulnérables face aux changements technologiques (personnes de plus de 70 ans et/ou souffrant d'un handicap supérieur ou égal à 80%). Elle consiste en une intervention gratuite à domicile, sur rendez-vous, pour le branchement de l'adaptateur et le réglage des chaînes.

Pour connaître précisément les conditions et modalités d'attribution de ces aides, contactez le 0970 818 818\*.

### ***Où se renseigner ?***

Adressez-vous prioritairement aux professionnels (antennistes et revendeurs) qui se sont engagés à guider les téléspectateurs et à leur proposer des prestations de qualité au prix du marché, en signant la charte de confiance « tous au numérique ». Ils sont reconnaissables grâce au label « Professionnel agréé tous au numérique ». La liste est consultable sur [www.lousaunumerique.fr](http://www.lousaunumerique.fr) ou au 0970 818 818\*.

Vous pouvez aussi vous rendre sur [www.lousaunumerique.fr](http://www.lousaunumerique.fr) ou contacter le 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h).

\* numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h





### **Les aides financières**

Afin de permettre à tous d'accéder à la télé tout numérique, l'Etat a prévu une aide financière pour les foyers les plus démunis qui dépendent d'une antenne râteau ou d'une antenne intérieure et reçoivent actuellement au maximum les 6 chaînes (TF1, France 2, France 3, France 5/Arte, Canal+ en clair et M6) et éventuellement une chaîne locale.

Si vous résidez dans une zone couverte par la TNT (zone dans laquelle le téléspectateur peut recevoir les chaînes de la TNT avec une antenne râteau), vous pouvez bénéficier :

- de l'aide à l'équipement, d'un montant de 25 euros maximum pour l'acquisition d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur TNT intégrée, ou pour un abonnement au câble, au satellite ou à l'ADSL.

- de l'aide à l'antenne, de 120 euros maximum, pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement d'une antenne râteau.

Ces deux aides sont attribuées sous conditions de ressources aux foyers exonérés de la redevance audiovisuelle.

Si vous résidez dans une zone non couverte par la TNT, vous pouvez bénéficier de l'aide à la réception d'un montant max. de 250 € pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau, comme par exemple la parabole. Cette aide à la réception est attribuée sans condition de ressources.

### **Les modalités pour bénéficier de l'aide :**

Les dossiers de demande d'aide sont disponibles sur demande auprès du centre d'appel ou bien en téléchargement sur le site internet : [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)

Les personnes pouvant bénéficier d'une aide doivent garder leur ticket d'achat car le remboursement se fera sur justificatif.

Attention ! La période d'éligibilité aux aides court au maximum jusqu'à 6 mois après la date de passage au tout numérique (le 10 mai 2011 dans notre région).



## **ETAT CIVIL**

### **NAISSANCE**

-Le 2 Juillet 2010 à Issoire ; Sara RABBOUZ

Bienvenue parmi nous à Sara, et toutes nos félicitations à ses heureux parents.

### **DECES**

En fin d'année 2009 nous avons eu deux décès non portés sur le bulletin, celui-ci étant diffusé lors de ces tristes événements.

- Mr Le Marquis Etienne DES ROYS, décédé le 19 Décembre 2009 à Paris, inhumé à Gaille Fontaine en Seine Maritime

-Mr Lucien CHALIMBAUD, décédé le 27 Décembre 2009 à Clermont-Ferrand

-Mr Dominique CLAUDE, décédé le 26 Avril 2010 à Ambert

-Mme Jeannine GAILLOT veuve CHIRAT, décédée le 25 Mai 2010 à Issoire

-Mlle Gilberte GENESTIER, décédée le 22 Juillet 2010 à Clermont-Ferrand

-Mr Pierre KIRASTINNICOS, décédé le 1<sup>er</sup> Août 2010 à Cahors

### **OBSEQUES ET INHUMATIONS**

-Mr Richard MARX, décédé le 17 Mai 2010 à Clermont-Ferrand

-Mr Pierre GENESTIER, décédé le 5 Septembre 2010 à Clermont-Ferrand

-Mr Johannet, Jean JAYLE, décédé le 12 Septembre 2010 à Ambert

-Mr Maurice CHASSERET, décédé le 1<sup>er</sup> octobre 2010 à Clermont-Ferrand

-Mlle Catherine ISSARTEL-JOUBERT, décédée le 6 Décembre 2010 à Paris

Nos plus sincères condoléances aux familles et à leurs proches.



## La Mairie à votre service

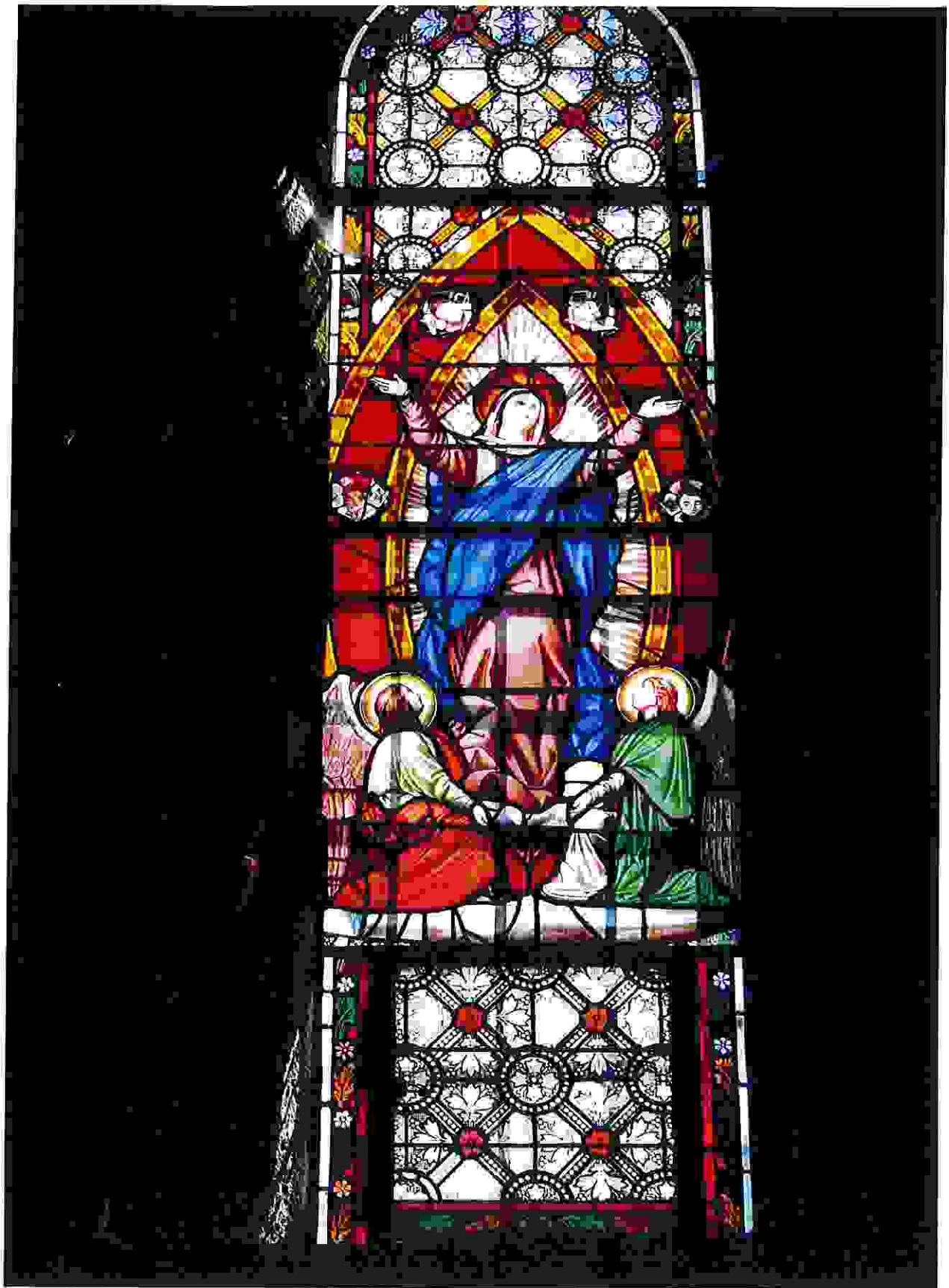
**Tél. : 04 73 72 10 67 - Fax : 04.73.78 18 11 - E Mail : echandelys.mairie@wanadoo.fr**

Ouverture du secrétariat au public les lundis et jeudis de 9 H à 12 H (sauf urgences)  
Permanence de Mme le Maire le lundi-jeudi : 9h-12h /samedi matin sur rendez-vous

PIECE DESIREE	OU S'ADRESSER	A FOURNIR	COUT	OBSERVATIONS
Extrait d'acte naissance	mairie du lieu de naissance	date de naissance nom et prénom	gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec adresse
Extrait de naissance pour les français né à l'étranger			gratuit	
Extrait d'acte de mariage	mairie du lieu de mariage	date du mariage nom et prénom	gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec adresse
Extrait d'acte de décès	mairie du lieu de décès	date du décès nom et prénom	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec adresse
Carte d'électeur	mairie de la commune concernée	livret de famille ou pièce d'identité	Gratuit	Avoir son domicile réel ou être inscrit au rôle des contributions directes depuis 5 ans avoir 18 ans
Carte d'identité	mairie du domicile	2 photos d'identité 1 copie intégrale de l'acte de naissance 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois	Gratuit	Autorisation parentale pour les mineurs
Certificat d'autorisation de sortie de territoire délivré aux mineurs de nationalité française	Mairie du domicile	Autorisation écrite du chef de famille	Gratuit	
Passeport	Mairie de Cunhat, Ambert, Issoire (prendre RV)	Carte d'identité, 2 photos, 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois	Timbre fiscal (88 Euros)	
Casier Judiciaire	Ministère de la Justice Casier Judiciaire National 107, Rue Landreau 44079 NANTES CEDEX	1 enveloppe timbrée pour la réponse	Gratuit	
Livret de famille	Mairie du mariage		Gratuit	
Urbanisme (PC, DP, CU)	Mairie	Imprimés disponibles en mairie ou sur le site <a href="http://www.">www.</a>	Gratuit	
Carte grise de véhicule d'occasion	Sous-préfecture	Renseignements à la mairie	Selon nombre de CV et année de mise en circulation	Imprimés en mairie
Certificat de domicile	Mairie	Pièce d'identité	Gratuit	
Certificat d'hérédité	Mairie Notaire (acte de notoriété)	Livret de famille de la personne décédée, noms, prénoms, adresse des héritiers	Gratuit	Si la somme à percevoir n'est pas supérieur à 5 335 Euros
Demande d'adduction en eau potable	SIAEP du Bas-Livradois	Plan de situation	Droit de branchement	

**Ce bulletin est également le votre ! Vous avez des idées, des informations, des anecdotes... ! Faites nous en part pour les prochains bulletins.**





Vitrail de l'Eglise d'Echandelys